



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la base fondamentale du PLU.

Véritable feuille de route pour les 10 prochaines années, il exprime les objectifs, projets et ambitions que se fixe la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

Le PADD n'a pas de portée réglementaire mais il est le garant de la cohérence du PLU puisque les autres documents doivent être en harmonie avec ses orientations.



Le projet communal

Quel avenir pour le territoire ?

- Orientations
- Objectifs

Orientation 1

Un village dynamique et convivial

Objectifs

Maîtriser l'évolution démographique

- Une croissance active mais équilibrée qui doit permettre de faire vivre l'école
- Une offre en logements diversifiée et attractive pour les jeunes ménages

Redonner vie au cœur de bourg

- Réhabiliter et créer une animation autour du presbytère
- Conforter et valoriser l'espace de loisirs pour les grands et les petits
- Favoriser les lieux d'échanges entre les habitants
- Faire vivre l'église grâce à l'accueil d'événements ponctuels



Soutenir l'économie locale

- Valoriser la zone d'activités de Beaurain
- Garantir l'évolution des activités actuelles et se donner les possibilités d'en accueillir de nouvelles
- Favoriser l'accueil de commerces
- Préserver l'économie agricole
- Soutenir la desserte par la fibre optique

Garder une ambiance et les caractères villageois

- Encadrer l'évolution urbaine
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Sauvegarder l'identité des hameaux (maintien des coupures urbaines)



Orientation 2

Un village soucieux de son empreinte environnementale

Objectifs

Préserver les paysages et favoriser la biodiversité

- Préserver les sites reconnus (Mont Cornon) comme ceux plus ordinaires (mare, espaces verts, prairies, petits bois...)
- Maintenir les fonctionnalités des corridors écologiques
- Sauvegarder les paysages et les cônes de vues sur le grand territoire



Veiller au devenir des carrières

Favoriser les déplacements doux

- Développer et simplifier les parcours piétons/cycles
- Reconquérir les chemins ruraux
- Sécuriser les axes routiers



Favoriser l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Modérer la consommation foncière à vocation résidentielle et économique



LEGENDE

- | | | |
|--|--|---|
| <p>Un village dynamique et convivial</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir de petites opérations de logements, en priorité au sein du tissu bâti, pour maintenir une croissance active mais équilibrée Redonner vie au cœur de bourg Créer des animations autour du presbytère et de l'église Conforter l'espace de loisirs Favoriser les lieux d'échanges et de rencontre par des aménagements simples mais qualitatifs Valoriser la zone d'activités de Beaurain Préserver l'économie agricole Protéger le patrimoine bâti Maintenir des coupures urbaines et paysagères entre le bourg et les hameaux | <p>Un village soucieux de son empreinte environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces boisés Préserver les réservoirs de biodiversité Maintenir les corridors écologiques Conserver les mares Préserver les points de vue et perspectives Veiller au devenir des carrières Développer et simplifier les parcours piétons et cycles Sécuriser les axes routiers | <p>REPERES</p> <p>Voie de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie principale Voie secondaire Voie de desserte Voie sans issue Chemin d'exploitation Chemin privé Chemins piétons Voie ferrée <p>Tissu urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Village aggloméré Hameau Bâti isolé |
|--|--|---|